

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

Le 8 septembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 2 septembre 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger,
DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : ATANI Béatrice (pouvoir à DAVY Jean-Luc), de RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : GUÉRY Louis, THIBAULT Jean-Paul

Absente : DUPUIS Virginie

Secrétaire de Séance : GUITTON Sébastien.

DCM N° 2025 - 058 : ACQUISITION DE LA PARCELLE 119 D701 à DAUMERAY

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire.

Madame LECOURT rappelle que par délibération N°2024-069 en date du 7 octobre 2024, en son point N°2, le conseil avait accepté le principe d'acquisition des parcelles suivantes situées à DAUMERAY : 119 D749 (La Macherie – superficie 1.680 m²) et 119 D751 (La Macherie – superficie 1.683 m²) au prix total de 840 €. Les propriétaires ayant accepté cette dernière offre, ladite acquisition avait été confirmée par délibération N° 2025-008 en date du 10 février 2025.

Madame LECOURT fait savoir que les propriétaires proposent maintenant de céder, sans coût supplémentaire pour la commune, une dernière parcelle cadastrée 119 D701 située au lieu-dit « La Chaussée » à DAUMERAY.

Cette parcelle d'une superficie de 160 m² est de fait déjà intégrée au chemin rural qui la jouxte.

Madame LECOURT propose donc d'accepter l'acquisition de cette nouvelle parcelle 119 D701 qui se rajoutera à l'acquisition des parcelles 119 D749 et 119 D751 pour un montant total inchangé de 840 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette acquisition et autorise Monsieur le Maire et en cas d'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc DAVY, ainsi que Sylvie LECOURT, adjoints au Maire, à signer tout document nécessaire à ces acquisitions ainsi que les actes à venir.

Le notaire chargé de ces opérations sera l'étude de Maître MARADAN à DURTAL.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à l'étude de Maître MARADAN à DURTAL.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

